

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****ECHOS ET NOUVELLES :**

*Nos blessés.*

*Avis concernant la délivrance des passeports.*

*Mouvement du Port.*

**VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES :**

*Médecine.*

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Carabinier Roux Constant, caporal au 23<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs alpins, vient d'être l'objet d'une citation à l'ordre de l'Armée dans les termes suivants :

« Est, depuis le début de la guerre, d'un modèle de bravoure et d'entrain. Dans l'attaque du 15 juin, ayant eu sa mitrailleuse mise hors de service par une balle, et menacé par un groupe d'Allemands à moins de 50 mètres de lui, s'est emparé d'un fusil, a fait le coup de feu en s'imposant à l'ennemi par sa cranerie et son sang-froid. A pu ainsi dégager sa pièce et la ramener en arrière malgré les rafales de balles et de grenades à main. »

\* \*

L'agent Lorenzi Maurice, du Commissariat de Police de Monte-Carlo, mobilisé au 261<sup>e</sup> régiment territorial d'Infanterie, a été cité, le 2 juillet courant, à l'ordre de son régiment et nommé caporal sur le champ de bataille pour sa belle conduite.

Peu de jours après, le 13 juillet, Lorenzi a été blessé de deux balles à la main droite, en continuant à faire vaillamment son devoir.

**AVIS****concernant la délivrance des Passeports.**

A partir du 1<sup>er</sup> août 1915, les Passeports seront délivrés dans la matinée de 9 heures à 11 heures, dimanches et jours fériés exceptés.

Les demandes devront être faites un jour à l'avance au Secrétariat du Gouvernement.

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO du 14 au 21 juillet 1915

Côte Pasquina-Madre italienne, capitaine De Pirro, venant de Porto Santo Stefano, avec un chargement de charbon. — Retour à Toulon avec un chargement de charbon.

Tartane Monte-Carlo française, capitaine Launo, venant de Saint-Maxime, avec un chargement de vin. — Retour à Saint-Tropez avec un chargement de fûts vides.

**VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES****MÉDECINE. — I. — Le traitement des plaies récentes par un liquide iodé expansible.**

Note de M. Ed. Crouzel, présentée par M. d'Arsonval (extrait à l'Académie des Sciences. (Séance du 5 juillet 1915.)

L'iode est l'un des antiseptiques les plus sûrs de l'arsenal thérapeutique: il est d'un emploi très répandu, sous forme de teinture d'iode; toutefois, on peut reprocher à la teinture d'iode officinale, c'est-à-dire à 10 %, sa proportion en métalloïde trop forte et son degré alcoolique trop élevé (95°).

L'auteur propose de substituer à la teinture d'iode un liquide iodé possédant toutes les qualités antiseptiques de celle-ci et dépourvu de ses dangers: c'est l'éther iodé à 5 %, c'est-à-dire saturé d'iode.

La pénétration par diffusion de ce liquide est beaucoup plus rapide et plus considérable: celui-ci produit aussi, par son évaporation presque instantanée, une légère anesthésie succédant à une douleur un peu vive, mais fugace. De plus, l'éther sulfurique est un excellent dissolvant des corps gras susceptibles de souiller les plaies.

L'absorption légère de l'éther par la voie des surfaces cruentées ne présente que des avantages, par suite de l'action élective de ce liquide sur le cœur, qu'il relève utilement à la suite des chocs nerveux consécutifs aux accidents.

**II. — Les premiers stades de l'évolution des lésions dans les blessures par projectiles de guerre. Conséquences pratiques.**

Note de MM. A. Policard et Phélip, présentée par M. A. Dastre à l'Académie des Sciences. (Séance du 5 juillet 1915.)

Les auteurs ont pu examiner des blessés à proximité de la ligne de feu, et suivre les processus histologiques et bactériologiques initiaux qui succèdent au niveau d'une blessure par projectile de guerre, entraînant dans les tissus conjonctivo-musculaire des débris vestimentaires souillés. Ils indiquent la méthode qu'ils ont suivie pour cette étude et exposent les résultats auxquels ils sont parvenus.

Ils ont constaté ainsi que, d'une façon générale, à une phase de sidération de 6 heures environ font suite deux processus simultanés et contraires; réaction faible des tissus sains, multiplication active et précoce d'un bacille anaérobie apporté par les débris vestimentaires souillés et dont les produits de sécrétion semblent être extrêmement actifs. C'est de la vingtième à la trente-sixième heure que l'activité microbienne se développe le plus, et qu'il y a formation de pus.

Il est donc très important d'enlever, le plus tôt possible, au moins les débris vestimentaires. D'autre part, il ne faut pas compter sur l'emploi exclusif des antiseptiques. Ceux-ci, employés d'une façon brutale, peuvent, en effet, être nocifs, en diminuant les réactions de défense des tissus environnant la blessure.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée****Bains de mer de la Méditerranée**

*Billets d'aller et retour, toutes classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour les stations balnéaires suivantes :*

Agay, Antibes, Bandol, Beaulieu-sur-Mer, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Fréjus, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-sur-Mer-La-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

1<sup>o</sup> *Billets d'aller et retour individuels.* — Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2<sup>o</sup> *Billets d'aller et retour collectifs* délivrés aux familles d'au moins deux personnes. Prix : la première personne paie le tarif général, la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la troisième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Demander les billets individuels ou collectifs quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

**Vacances. Stations thermales.**

*Billets d'aller et retour collectifs, toutes classes, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.*

**A) de Vacances**

de toute gare à toute gare P.-L.-M. Emission jusqu'au 30 septembre. Validité jusqu'au 5 novembre.

**B) de Stations thermales**

pour Vichy, Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Vals-les-Bains, Allevard, Besançon, Thonon-les-Bains, Saint-Gervais-les-Bains-le-Fayet, Grenoble (Uriage), Royat, Châtelguyon, Saint-Nectaire, etc. Emission jusqu'au 15 octobre; validité : 33 jours, avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Prix : les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. Demander les billets quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager

isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet collectif.

**Le Cabinet Dentaire Naftel**, restera ouvert tous les jours cet été.

## BAINS DE MER DE MONACO

### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

## AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

### J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS  
GÉRANCES :: LOCATIONS  
RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
RECOUVREMENTS :: CONTENTIEUX  
RÉDACTIONS D'ACTES  
REPRÉSENTATIONS  
ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie  
et contre le Vol.

## PARFUMERIE DE MONTE CARLO

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur  
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**  
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

**EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT  
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

## VENTE APRÈS CESSATION DE PAYEMENTS :

1° D'un fonds de commerce de Débit de  
liqueurs, Bar, Café, Restaurant et Hôtel ;

2° D'un fonds de commerce de Maison  
Meublée,

exploités à Monte Carlo, boulevard du  
Nord, nos 22 et 24, dans deux immeubles  
contigus, dits : l'un, *Villa du Rocher de  
Cancale*, et l'autre, *Villa Richemont*.

On peut traiter en bloc ou séparément  
pour les deux fonds de commerce.

S'adresser, pour tous renseignements,  
à M. Cioco, syndic, au Greffe Général de  
Monaco.

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime  
fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de  
transports par terre et par mer. Assurances  
maritimes, transports-valeurs. Assur. contre  
les risques de séjour et de voyages dans le  
monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute  
nature : automobiles, chevaux et voitures,  
aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-  
fice. Responsabilité civile des entrepreneurs.  
Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

## ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT  
FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la  
*Principauté de Monaco* par Décision du Conseil d'Etat  
et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*««*»

**LA FRANCE** Compagnie anonyme  
à primes fixes,

fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	( Incendie .....	92 millions
	( Vie .....	103 millions
Valeur des immeubles de la C <sup>ie</sup> .....		50 millions
Sinistres payés aux Assurés.....		300 millions
Capitaux assurés au 1 <sup>er</sup> Janvier 1912 :		
		<b>246 milliards 953 millions 428.000 fr.</b>

**LA CONCORDE** Compagnie anonyme  
à primes fixes,

fondée en 1905.

Capital social .....	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie .....	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... au 1 <sup>er</sup> Janvier 1912.	Plus de 3 millions de fr.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.  
Retraite. ——— Incendie et Explosions.  
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———  
—— Responsabilité civile et professionnelle.  
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.  
Vol et Malversations.

**LOUIS BIENVENU**  
Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto  
Boulevard de l'Ouest, MONACO

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

**DOUARD & C<sup>o</sup>**

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

**H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER**

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 031.210.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinqièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 17.903 et 27.200.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 53.592, 2.345.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 39.557, 48.061, 52.515.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nos 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.